

## RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2021

1

### RESUME CITOYEN



**Equipement public** - Projet d'aménagement  
Piste reliant Maripasoula à Papaïchton  
4,4 M€ de FEADER



**Agriculture** - Projet de renforcement des voiries agricoles  
Apatou et Maïman  
7 M€ de FEADER



**Coopération** - Projet de production fruitière  
Guyafruit (ananas, bananes et agrumes)  
491 K€ de FEADER



**LEADER** - Dispositif d'appui aux filières  
Usine de transformation de l'Ouest Guyanais  
345 K€

# Programme de Développement Rural de la Guyane

1	QU'EST-CE QUE LE PDRG ?.....	3
2	POURQUOI CE RESUME CITOYEN ? .....	5
3	LES TEMPS FORTS DE 2021.....	5
4	ET POUR EN SAVOIR PLUS.....	11
5	GLOSSAIRE.....	11

# Programme de Développement Rural de la Guyane

## 1 QU'EST-CE QUE LE PDRG ?

UN PROGRAMME EUROPEEN DOTE DE 178.8 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN GUYANE

3

Pour 2014-2020, ce sont plus de 600 millions d'euros de fonds européens qui sont destinés au développement de la Guyane.

Depuis 2021, et à la suite de la dernière modification du programme, **154,1 millions d'euros** sont en particulier dédiés au soutien de l'agriculture, des petites entreprises et des projets de développement rural, via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

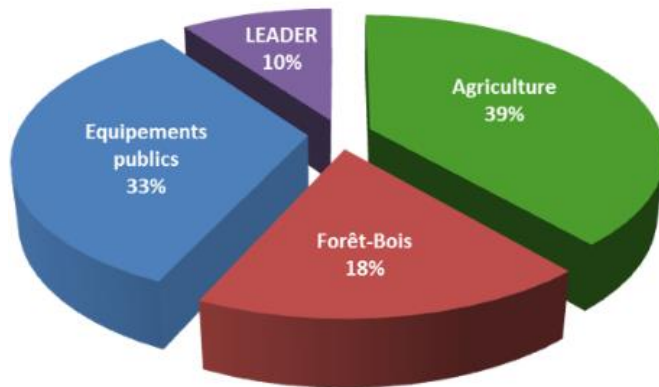
Le FEADER contribue notamment au développement d'un secteur agricole plus équilibré, plus compétitif, plus innovant, plus respectueux du climat. Il vise également à apporter une amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales et à la préservation de l'environnement.

Le Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 fixe les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir au profit des acteurs locaux (agriculteurs, associations, collectivités...). Le PDR de Guyane (PDRG) a été adopté le 24 novembre 2015 et est mis à jour régulièrement. Sa version 13 a été adoptée le 9 juillet 2021.

Ce programme met en œuvre une stratégie autour des 6 priorités européennes :

- **Priorité 1** : Favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances de base dans les zones rurales ;
- **Priorité 2** : Améliorer la compétitivité de chaque type d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles ;
- **Priorité 3** : Mieux organiser la chaîne alimentaire et mieux gérer les risques liés à l'agriculture ;
- **Priorité 4** : Restaurer et préserver des écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie ;
- **Priorité 5** : Utiliser plus efficacement des ressources face aux changements climatiques, via une transition vers une économie bas-carbone et plus résiliente face au changement en agriculture et foresterie ;
- **Priorité 6** : Promouvoir l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté et le développement économique en milieu rural.

## Programme de Développement Rural de la Guyane



Répartition des financements FEADER

Les objectifs principaux du PDRG 2014-2020 :

- L'amélioration des conditions de vie de la population des zones rurales ;
- Le développement de la production agricole locale, afin d'améliorer l'approvisionnement alimentaire de ce territoire ;
- L'amélioration de la performance économique des forêts guyanaises, dans le cadre d'une gestion forestière durable.

4

Ces objectifs correspondent à 80 % des ressources financières du PDRG.

### UN PROGRAMME GERE PAR LA CTG EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES DU PDRG

Différentes structures sont impliquées dans la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation du PDRG :

- La Collectivité Territoriale de Guyane est l'Autorité de Gestion (AG) du PDRG. Elle est en charge du pilotage, de la gestion et de l'animation du programme, ainsi que de l'instruction de certaines mesures (Formation, Équipements publics, LEADER et Assistance Technique), sur la période 2014-2020. Au sein de la CTG, le Pôle Affaires Européennes est en charge de ces missions, avec l'appui des services métiers.
- La Direction de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DEAAF) est le service instructeur de toutes les mesures relevant des secteurs agricoles et forestiers (mesures surfaciques, installations agricoles, etc.) ;
- L'Agence des Services de Paiement (ASP) est l'organisme payeur des aides FEADER et des cofinancements associés.
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation (MAA), le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), l'Office de l'Eau Guyanais (OEG), la CTG (Service Agriculture), et l'Office de Développement de l'Economie Agricole des Départements d'Outre-Mer (ODEADOM) sont les principaux co-financeurs nationaux et régionaux. Leurs participations financières à la réalisation des projets contribuent aux Dépenses Publiques Nationales (DPN), ou contreparties, qui complètent l'enveloppe FEADER du programme.

Ces co-financeurs sont associés au processus d'instruction et de gouvernance *via* des comités réguliers permettant de recueillir leur avis sur les dossiers. Leur implication dans la mise en œuvre du programme permet de compléter l'enveloppe FEADER de 24,7 millions d'euros supplémentaires.

# Programme de Développement Rural de la Guyane

**Le PDRG dispose donc d'une enveloppe totale de 178 807 798 euros**, pour accompagner le développement rural et agricole de la Guyane.

D'autres organismes, comme des collectivités, peuvent également intervenir selon les dossiers reçus.

La responsabilité du suivi du programme est partagée entre l'autorité de gestion et un comité de suivi créé à cet effet.

Le comité de suivi est une instance pivot dans la mise en œuvre du PDRG et est chargé d'initier et de contrôler les différentes étapes de l'évaluation. Il est responsable de la mise en œuvre du plan d'évaluation et de la diffusion des résultats auprès du public et des partenaires.

5

## 2 POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?

Tout programme européen doit élaborer un rapport annuel de mise en œuvre et le transmettre à la Commission européenne. Ces rapports annuels sont bien entendu accessibles au public. Ils sont complétés par des résumés à l'intention des citoyens qui doivent permettre à ces derniers d'avoir un aperçu rapide des principaux éléments contenus dans ces documents.

*En vertu de l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre, doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.*

Le présent rapport porte sur la programmation du FEADER Guyane, depuis son adoption. Il couvre ainsi les années 2015 à 2021.

## 3 LES TEMPS FORTS DE 2021

### UNE MODIFICATION POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION AUX NOUVEAUX BESOINS DU TERRITOIRE

Faisant suite à la promulgation du Règlement 2020/2220 sur la transition, la période de programmation du PDRG bénéficie de deux années et de crédits supplémentaires. Il s'agit à la fois de compenser les retards dans la rédaction et la validation du Plan Stratégique National (encadrant la période suivante de programmation) et de générer des conditions favorables à une sortie durable de la crise.

Désormais, dans sa version 13, **le programme dispose de deux enveloppes de FEADER :**

## Programme de Développement Rural de la Guyane

- le « **socle** », dont l'objectif principal est de continuer à financer la mise en œuvre des différentes mesures du programme, y compris durant les deux années supplémentaires de la programmation. Depuis juillet 2021, cette enveloppe est égale à 139 744 742 euros (soit une hausse de 27,7 millions d'euros).
- la « **relance** » ou « **EURI** », qui vise à créer et renforcer la résilience des bénéficiaires à la suite de la crise sanitaire dont les répercussions sur le secteur agro-forestiers et les zones rurales se font encore sentir. Dans cette optique, 14 402 220 euros ont été mis à disposition des domaines prioritaires 2 (2A, 2C+), 4 et 6 (6B).

6

Par ailleurs, cette modification permet également d'optimiser la répartition de la maquette (socle), en fonction des réalités du programme et du territoire. Elle traduit ainsi des transferts budgétaires en provenance de mesures et TO peu sollicités, relativement, vers d'autres dont la performance témoigne des véritables besoins des porteurs de projets.

### ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DES PAIEMENTS

Alors que le monde rural et agricole souffre de crises consécutives, depuis 2020, la Collectivité Territoriale de Guyane, autorité de gestion, et ses partenaires ont tout fait pour optimiser la mise en œuvre du PDRG afin d'en accompagner au mieux les bénéficiaires. Des efforts supplémentaires ont effectivement été déployés en matière de communication et d'animation, tandis que les services du Pôle Affaires Européennes ont travaillé à fluidifier les procédures d'instruction, de programmation et de paiement, pour garantir une certaine continuité.

Au 31 décembre 2021, la programmation s'élève à **136 378 451 euros**, soit 75% de l'enveloppe totale (FEADER + contreparties).

Le PDRG subventionne **5092 projets** depuis 2015, dont **4 814 ont reçu au moins un paiement pour 78 540 071 euros** (66,6 millions d'euros de FEADER et 11,8 millions d'euros de contreparties nationales). **Le taux de paiement atteint donc 44% de l'enveloppe totale du programme.**

A noter que les taux de programmation et de paiement diminuent par rapport à 2020 en raison de l'augmentation de la maquette du PDRG. Cela ne reflète donc pas une baisse de performance dans la mise en œuvre du Programme.

Par ailleurs, l'Autorité de gestion et ses partenaires ont respecté le profil de consommation des crédits, dans la mesure où le seuil de dégageement d'office<sup>1</sup> (62 622 665 euros de FEADER payés au 31 décembre 2021) a été atteint sans grande difficulté. Cela s'explique par la **poursuite du plan d'accompagnement déployé en 2020**, sur la base d'une collaboration étroite entre l'AG et les services de l'État, dans le but d'**absorber**

<sup>1</sup> Le dégageement d'office est l'annulation, par la Commission européenne, d'une partie des crédits dont dispose le programme, sur la base d'un engagement annuel. Cela signifie que si les dépenses correspondant au montant engagé ne sont pas certifiées à la Commission européenne dans les délais prévus, les crédits communautaires correspondants sont perdus pour le programme. Un éventuel dégageement d'office sera répercuté sur les projets qui en seront la cause.

# Programme de Développement Rural de la Guyane

**l'augmentation des volumes de crédits à certifier et payer, ainsi que pour anticiper la clôture de la programmation actuelle.**

Mesures	Maquette – FEADER + contreparties)	Montant engagés (FEADER + contreparties)	Montant payé (FEADER + contreparties)	Taux de réalisation financière <sup>2</sup>
1. Transfert de connaissances et actions d'information *	9 066 728 €	6 877 433 €	3 289 848 €	36 %
2. Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	2 146 706 €	1 121 952 €	627 231 €	29 %
3. Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires *	149 709 €	54 912 €	16 281 €	11 %
4. Investissements physiques *	61 495 546 €	42 980 722 €	22 509 582 €	37 %
6. Développement des exploitations agricoles et des entreprises *	7 061 176 €	3 892 187 €	2 770 508 €	39 %
7. Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales *	45 572 645 €	35 627 260 €	24 086 459 €	53 %
8. Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts *	6 594 118 €	4 213 957 €	4 072 068 €	62 %
10. Agroenvironnement – climat *	3 779 349 €	978 582 €	978 582 €	26 %
11. Agriculture biologique *	2 998 801 €	1 060 042 €	1 060 042 €	35 %
13. Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques *	6 547 886 €	5 247 707 €	5 247 707 €	80 %
16. Coopération *	8 991 405 €	7 034 940 €	3 185 929 €	35 %
19. Soutien au développement local Leader *	15 469 012 €	7 868 926 €	5 203 779 €	34 %
20. Assistance Technique *	6 581 776 €	3 112 616 €	4 428 056 €	63 %
21. Soutien temporaire exceptionnel en faveur des agriculteurs et des PME touchés par le COVID-19	2 352 941 €	1 073 000 €	1 064 000 €	45 %
<b>Total</b>	<b>178 807 798 €</b>	<b>121 144 236 €</b>	<b>78 540 072 €</b>	<b>44 %</b>

Tableau 1 - Montants payés par mesure

\* Mesures ayant bénéficié d'une enveloppe supplémentaire (socle et/ou relance) dans le cadre de la version 13 du PDRG.

L'ensemble des mesures du programme ont souffert des conséquences de la crise sanitaire et économique liée au COVID-19.

<sup>2</sup> L'AG et ses partenaires travaillent déjà à accélérer les paiements ou à accompagner les bénéficiaires sur leurs remontées de dépenses pour les mesures dont le **taux de réalisation financière est inférieur à 30%**. Lorsqu'il est **compris entre 31% et 50%**, il s'agit surtout de s'assurer de l'adéquation du PDRG aux réalités et besoins territoriaux ; tandis qu'un **taux de réalisation financière supérieur à 50%** annonce une atteinte certaine des objectifs de performance, au 31 décembre 2023.

## Programme de Développement Rural de la Guyane

La mesure 2 est, par ailleurs, limitée par les besoins en trésorerie des organismes de formation et de conseil. Il leur est, de plus, difficile de fournir les pièces justificatives idoines à l'autorité de gestion.

Le faible taux de réalisation financière de la mesure 3 s'explique surtout par la hausse significative de son enveloppe budgétaire : +35 000 euros de FEADER (socle) serviront à assurer la transition vers la prochaine programmation pour les agriculteurs engagés dans une démarche de qualité respectueuse de l'environnement.

De même, la mesure 10 bénéficie de 1,8 millions d'euros de FEADER (relance) supplémentaires. Avant ce nouvel abondement son taux de réalisation financière était de 48%. Les Mesures Agroenvironnementale et Climatiques, comprises dans la mesure 10, se fondant sur des campagnes quinquennales, leur taux de réalisation financière tend à augmenter par tranche. Avec un taux de programmation de 96%, la performance de cette mesure n'est donc pas en danger.

L'AG s'attend à ce que l'ensemble des mesures connaissent un bond dans leur performance, d'ici à la clôture du programme. Cette dynamique est déjà visible : entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, le nombre de projets programmés et les paiements effectués aux bénéficiaires ont augmenté de 60% et de 41%, respectivement.

### GOUVERNANCE ET ANIMATION DU PROGRAMME

Le Pôle Affaires Européennes a adapté son fonctionnement aux évolutions engendrées par les trois dernières modifications du PDRG.

Pour rappel, la treizième version a été validée huit mois après la v12 qui, elle-même, est entrée en vigueur trois mois après la version 11 du programme.

Les outils de suivi et de mise en œuvre, ainsi que le fonctionnement du PDRG sur le territoire, se sont vus modifiés autant de fois - ce qui a pu créer des confusions aussi bien au sein des services qu'auprès des bénéficiaires.

C'est pour cela que **des efforts supplémentaires ont été déployés en matière de communication et d'accompagnement**, tandis que l'AG s'est souvent rapprochée de ses partenaires - notamment, l'ASP et la DEAAF - **afin d'optimiser et de fluidifier les procédures de modifications**.

La Direction Pilotage du PAE a, de plus, multiplié et systématisé les échanges avec le rapporteur géographique du programme à la Commission Européenne, dans le but de garantir l'exactitude ainsi que la cohérence des données et de réduire les délais de validation des modifications.

Ces efforts constants pour l'implémentation et le maintien de procédures ont permis de **significativement accélérer l'instruction et les paiements**.

Ceci est également le résultat d'une stratégie effective déployée au sein du service instructeur du PAE, en lien avec la Direction Pilotage et la DEAAF, grâce à laquelle les projets sont étudiés au cas par cas et priorités si nécessaire.



## Programme de Développement Rural de la Guyane

En effet, une **réunion de suivi et de priorisation des projets**, dite réunion "DO", est organisée une fois par mois durant le premier semestre de l'année, puis deux fois par mois à partir de septembre.

Il s'agit de présenter les projets en cours d'instruction, d'en anticiper les éventuels obstacles afin d'éviter le dégageant d'office et de garantir le traitement optimal des demandes de paiement.

9

L'accélération de l'instruction des demandes de subvention et de paiements est également le résultat du perfectionnement des relations partenariales, avec :

- la mise en place de **réunions « plans de financement »** avant les comités de programmation, afin de vérifier en amont les taux de cofinancement et de suivre au plus près les dépenses prévues et réalisées ;
- le maintien des **réunions de suivi programmation LEADER**, en lien avec les Groupements d'Action Locale ;
- un **accompagnement *ad hoc*** de la part des pilotes et instructeurs FEADER, disponibles sur demande pour les bénéficiaires, afin de travailler à lever les points bloquants sur les projets et les stratégies de développement local ;
- la **participation systématique du PAE aux comités stratégiques sectoriels**, en lien avec le développement agricole et rural ainsi qu'avec la mise en œuvre du PDRG sur l'ensemble du territoire.

La mise en œuvre du PDRG a certes été impactée par les crises et changements récents, mais les services ont tout mis en œuvre afin de maintenir et d'optimiser l'instruction et les paiements des dossiers.

En témoigne également la stratégie adaptée de communication déployée en 2021. Les points suivants ont été centraux :

- Le volet régional du Plan Stratégique National, avec l'organisation de sessions d'informations sous la forme de trois ateliers thématiques (forêt/environnement, développement rural et agriculture)
- Actions LEADER (appels à projets, concours gagné par un projet GAL de l'Ouest)
- Appels à projets FEADER socle et relance
- Annonces et appels à projets des partenaires du PDRG
- Ouvertures de postes au Pôle Affaires Européennes ou au sein des services partenaires
- Communications sur les différents comités techniques, stratégiques ou européens

## Programme de Développement Rural de la Guyane

### QUELQUES PROJETS FINANCES SOUTENUS PAR LE PROGRAMME :

#### *L'écomusée municipal d'Approuague-Kaw*

Pour près de 84 000 euros de FEADER, l'écomusée de Régina a aménagé et sécurisé sa salle d'expositions temporaires, tout en valorisant le patrimoine historique et muséographique de la commune, pour optimiser son insertion dans le schéma touristique guyanais.



10



#### *ADAPTPORC*

Porté par la Société Coopérative des Éleveurs de Bovins de Guyane (SCEBOG), ce projet vise à améliorer les conditions d'élevage et de production porcine, *via* une meilleure gestion de la reproduction chez les cochons guyanais.

Pour cela, 103 914 euros de FEADER ont été attribués au bénéficiaire.

#### *Renforcement de la filière végétale*

Agronomie Services a pu, grâce à un soutien FEADER de 28 156 euros, développer un programme de conseils individuels (techniques et technico-économiques) destinés aux agriculteurs désireux de moderniser leurs techniques de production ainsi que de renforcer leurs compétences professionnelles dans le cadre de la production sous abris.



# Programme de Développement Rural de la Guyane

## 4 ET POUR EN SAVOIR PLUS

L'ensemble des informations sur le PDRG 2014-2020, et plus largement sur les programmes européens gérés par la CTG, est consultable sur :

- <https://europe-guyane.fr>
- <https://www.ctguyane.fr/cat/fonds-europeens/>
- <https://fr-fr.facebook.com/pg/europeenguyane/>
- @europeenguyane

11

## 5 GLOSSAIRE

**CNES** : Centre National d'Études Spatiales

Services déconcentrés de l'État en Guyane :

- **DEAAF** : DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, L'ALIMENTATION, L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
- **DGCAT** : DIRECTION GENERALE DE LA COORDINATION ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE
- **DGCP** : DIRECTION GENERALE DE LA COHESION ET DES POPULATIONS
- **DGSRC** : DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE, DE LA REGLEMENTATION ET DES CONTROLES
- **DGTM** : DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

**DO** : Le Dégagement d'Office est la perte des crédits européens engagés faute d'avoir été consommés dans les délais impartis.

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional - principal instrument financier d'investissement de la politique régionale communautaire

**FEAMP** : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

**FSE** : Fonds Social Européen Plus

**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural,

## Programme de Développement Rural de la Guyane

**LEADER** : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale – Axe du PDR FEADER qui consiste à définir et mettre en œuvre une stratégie locale de développement par le biais d'un Groupe d'Action Locale (GAL)

**PO** : Programme Opérationnel (document stratégique qui fixe la politique de développement pour une période de 7 ans)

**PAC** : Politique Agricole Commune